

Informations de base

2024/0030(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Décision

Équivalence des inspections sur pied des cultures productrices de semences effectuées dans des pays tiers et des semences produites dans des pays tiers. Texte codifié

Subject

3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux

En attente de la décision de la commission parlementaire